

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

31 août 2022

Risque de pénurie d'énergie Campagne d'économies lancée au niveau national

La Confédération a lancé sa campagne d'économies d'énergie dont le message principal est « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas. » L'objectif est de rappeler des recommandations, afin que le plus de monde possible les mette en œuvre et contribue à éviter une situation de pénurie en Suisse. Il a également mis en consultation des projets d'ordonnance prévoyant des restrictions et des interdictions d'utilisation ainsi qu'un contingentement de la consommation des installations monocombustibles en cas de pénurie de gaz. L'Etat du Valais se prépare également face au risque de pénurie d'électricité et de gaz pour l'hiver 2022-2023. Le Conseil d'Etat a créé un groupe de travail afin de suivre l'évolution de la situation et d'examiner les mesures à prendre, notamment en vue de réaliser des économies d'énergie au sein de l'administration. Celui-ci va également identifier et analyser les problèmes potentiels de continuité des activités de l'Etat en cas de coupure d'électricité afin d'anticiper les éventuelles mesures à prendre. Le groupe de travail prendra par ailleurs contact avec les différents acteurs du marché de l'énergie, de l'économie et les partenaires institutionnels afin de coordonner les actions à entreprendre face à cette situation. Afin de soutenir la campagne lancée par la Confédération, de proposer des éléments d'information et des conseils à la population, une page Internet dédiée à cette thématique est mise en ligne à l'adresse : vs.ch/penurie.

Le Conseil fédéral prend différentes mesures pour renforcer rapidement l'approvisionnement en énergie pour l'hiver prochain. Il s'agit par exemple de réserves supplémentaires de gaz et d'électricité. La semaine dernière, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse devait se fixer un objectif volontaire de réduction de la consommation de gaz de 15 % pour le semestre d'hiver.

Aujourd'hui, la Confédération a lancé sa campagne d'économies dont le message principal est « L'énergie est limitée. Ne la gaspillons pas. » Les recommandations s'adressent à la population et à l'économie. Elles montrent comment économiser facilement de l'énergie - gaz, mazout, électricité et autres sources d'énergie - que ce soit à la maison ou au travail : en réduisant la température de chauffage, en consommant moins d'eau chaude, en éteignant les appareils électriques ou l'éclairage lorsqu'on ne les utilise pas, ou en cuisinant de manière responsable. Elles sont diffusées via le site internet stop-gaspillage.ch, des affiches, des annonces ou via les médias sociaux.

Afin de se préparer à l'éventualité d'une pénurie de gaz, le Conseil fédéral a également mis en consultation plusieurs ordonnances en vue de prononcer, en cas de besoin, des restrictions ou des interdictions d'utilisation ainsi qu'un contingentement de la consommation des installations monocombustibles. Le Conseil d'Etat prendra officiellement position dans le cadre de la procédure de consultation.



Même s'il n'a pas de compétence directes en matière d'approvisionnement, de restriction ou de contingentement dans le domaine de l'énergie, l'Etat du Valais sera confronté aux conséquences des pénuries. C'est pourquoi, il se prépare à faire face au risque de pénurie d'électricité et de gaz pour l'hiver 2022-2023. Le Conseil d'Etat a créé un groupe de travail afin de suivre l'évolution de la situation et d'examiner les mesures à prendre par rapport au fonctionnement de l'administration cantonale, à l'économie ou à la population en général.

En cohérence avec les mesures annoncées par le Conseil fédéral, l'Etat du valais prendra prochainement des dispositions en vue de réaliser des économies d'énergie au sein de l'administration. Celles-ci pourront concerner notamment le chauffage et l'eau chaude dans les bâtiments, l'utilisation des appareils électriques, ou encore l'éclairage des bâtiments publics et/ou historiques. Afin d'accompagner et de soutenir la campagne lancée au niveau fédéral, de proposer des éléments d'information à la population ainsi que des conseils pratiques, une page Internet dédiée à cette thématique est mise en ligne à l'adresse vs.ch/penurie. Celle-ci sera régulièrement complétée et mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Afin d'avoir une vision globale de la situation, le Groupe de travail va également identifier et analyser les problèmes potentiels de continuité des activités de l'Etat en cas de coupure d'électricité. Cela dans le but d'anticiper et de coordonner les éventuelles mesures à prendre.

Afin de coordonner les actions à entreprendre face à cette situation, le groupe de travail prendra par ailleurs contact avec les différents acteurs du marché de l'énergie, de l'économie ainsi que les partenaires institutionnels, comme les communes et les institutions paraétatiques. Des échanges sont également en cours avec les grands acteurs industriels du canton en vue d'identifier les activités industrielles critiques en cas de rupture de l'approvisionnement et de les associer dans le cadre de la consultation en lien avec les ordonnances fédérales.

Personne de contact

Roberto Schmidt, Président du Conseil d'Etat, 027 606 23 05